

SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS : LES APPORTS DU NOUVEAU CONTRAT

AMELIORATIONS GENERALES

- Allongement de la durée du service saisonnier soit du dimanche des Rameaux au 31 octobre. Précédemment le service s'achevait le dimanche suivant la clôture du Pèlerinage du Rosaire,
- Allongement de la durée du service jusqu'à 22 h 30 sur la ligne 1 durant toute la saison touristique, précédemment ce service nocturne était prévu au mois de juillet et août seulement,
- Service à la demande desservant la zone commerciale Nord le vendredi matin,
- Service à la demande desservant le centre ville le mercredi après-midi,

AMELIORATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

- Mise en gestion déléguée du transport spécifique des personnes à mobilité réduite, étant précisé qu'un véhicule spécialement aménagé est mis à disposition du concessionnaire. Parallèlement, les véhicules mis en service sur les lignes régulières sont des véhicules multiservices de proximité accessibles à tous et donc aux personnes à mobilité réduite (plancher très bas 15 cm + rampe d'accès automatique).

AMELIORATIONS TARIFAIRES

- Gamme tarifaire simplifiée et attractive,
- Cartes de circulation gratuites en faveur des personnes disposant de faibles ressources (bénéficiaires de la CMU). Précédemment, la gratuité n'était accordée qu'aux personnes âgées (qui continuent à en bénéficier!)

AMELIORATIONS EN FAVEUR DES SAISONNIERS

- Abonnement mensuel actifs saisonniers : 8,50 € pour une utilisation illimitée sur tout le réseau,
- Service de transport à la demande pour les saisonniers Gare/ SNCF / Halles/ Esplanade du Paradis/Grotte, avec départ à 6 h 30 et 6 h 45 depuis la gare SNCF et un retour depuis la place Monseigneur Laurence à 21 h 50 et 22 h 20.

PARC DE VEHICULES

- Absence de publicité sur l'extérieur des véhicules.
- Bus compacts, les micro-bus Gruau d'une capacité de 22 places sur les lignes régulières, sont des véhicules multiservices de proximité accessibles à tous, très bien adaptés au contexte lourdaise, motorisés au diesel avec filtre à particules et pot catalytique (2 bus) et en hybride (2 bus électrique-diesel).

Ces véhicules sont confortables (grands panneaux vitrés athermiques) et ont été conçus dans un contexte de développement durable (composants recyclables, faible pollution, silence).

Dans les bus hybrides, le moteur thermique qui tourne à un régime variable est couplé à une génératrice pour le rechargement des batteries permettant au moteur électrique de faire avancer le véhicule.

On peut également couper le moteur thermique pour rouler en mode électrique sur l'autonomie des batteries dans un silence total :

- gain de 20 % en consommation
- gain de 20 % en émission polluante.

Un mini-bus Heuliez 60 places complète le parc pour faire face aux pics d'affluence sur la ligne Gare/Grotte et Grotte/Pic du Jer.

Ce véhicule à plancher bas est également équipé pour l'accès des fauteuils roulants.

En dehors du mini bus Heuliez de réserve qui s'ajoute aux 5 bus cités plus haut tous les véhicules sont neufs.

Annexe n° 3 au cahier des charges

TARIFS

TITRES TARIFAIRES	TARIFS	DEPLACEMENT	PUBLIC CONCERNE
Ticket Unitaire	1,20 €	1 trajet	Tout public
Ticket Aller-Retour	2,20 €	1 trajet aller-retour	Tout public
Tarif Groupe <i>(à partir de 5 pers.)</i>	0,80 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 1 mois	Tout public
Carnet 10 voyages	9,00 €	10 trajets	Tout public
Abonnement Saison Actifs Saisonniers	45,00 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable toute la saison	Actifs
Abonnement Mensuel Actifs Saisonniers	8,50 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 1 mois	Actifs
Carte Séjour <i>(valable 5 jours)</i>	10,80 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 5 jours	Touriste / Pèlerin
Carte Senior Gratuite	0,00 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau <i>(carte délivrée par le CCAS)</i>	personnes de + 65 ans
Carte circulation gratuite <i>(pers. à faibles ressources)</i>	0,00 €	Utilisation illimitée sur tout le réseau <i>(carte délivrée par le CCAS)</i>	Bénéficiaires de la CMU

SERVICE SPECIFIQUE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

	Tarifs	Public concerné
Aller simple	1,20 €	Personnes justifiant d'une carte d'invalidité sup. ou égale à 80% avec station debout pénible
Aller retour	2,20 €	Personnes justifiant d'un certificat médical attestant d'une mobilité réduite temporaire